lettre d'info

N° 23 Janvier 2005

: 441 rue Gambetta 59000 LILLE

: 03 20 15 14 18 – : 03 20 57 31 07

: maillage@wanadoo.fr

Annonces

➲**Handicap sur la vie** lance les petits déjeuners d'organisation du prochain salon Handicap & Dépendance : Le jeudi **27 janvier**, 9h30 à l'IME de la Pépinière, rue Paul Doumer à Loos et le jeudi 3 mars, 9h15 à l'ERP Maginot, 35 rue Gal Sarrail à Roubaix.
Infos : 03 20 53 87 05.

➲Dans le cadre des mardis de l'économie solidaire **Réseau 21**, organise une Conférence - Débat sur les Epiceries Sociales et Solidaires le **Mardi 25 janvier** à 18h15 en salle des conférences à la Fac de Droit Economie et Gestion de Valenciennes.
Infos : http://reseau21.univ-valenciennes.fr;
Tel : 03 27 51 77 17

➲ **La Compagnie FILAGES** vous propose le spectacle « Hamlet raconté aux petits », joué et mis en scène par Thierry Moral, le 29 janvier à 17h à l'Auditorium de l'école de musique, 1/A rue Marceau à Hellemmes. Et en plus c'est gratuit.

➲**Rhizomes** organise :
-Un stage Initiation à la comptabilité des associations, du lundi **14 février au vendredi 18 février** 2005 à la MNE (Maison Nature et de l'environnement) à Lille.
-Un stage Voix, Parole, Ecoute le **28-02 et les 1er et 2 mars** 2005 à la maison St Vaast à Arras
Infos et Tarifs : Charlotte Berthelot à Rhizomes : 03 20 66 24 10 ou rhizomes@nordnet.fr

➲**En collaboration avec RASSADJ** :
-Un stage de formation méthodologique générale "Entraînement Mental niveau 1", du **lundi 14 au vendredi 18 février 2005** à Arras.
-Une formation d'éducation populaire sur le droit d'association : de le la loi 1901 à l'action. Stage en 2 jours et une soirée préalable, organisé à la demande de votre association, service, ville pour 10 à 15 bénévoles et salariés à programmer 3 mois à l'avance. Infos : Rassadj : 03 20 97 85 13.

Affichage obligatoire...

...dans les établissements employant du personnel salarié, sous peine d'amende. N'oubliez donc pas de **prévoir dans vos locaux un panneau comprenant les mentions suivantes :**
➲ Adresse, nom et téléphone de **l'inspecteur du travail** compétent, chargé de la surveillance de l'établissement (contacter la DRTEFP).
➲ Adresse et téléphone du **médecin du travail**
➲ Adresse et n° d'appel des **services de secours** d'urgence
➲ Avis de l'existence d'une convention collective (s'il y a lieu)
➲ **Règlement intérieur**
➲ Ordre des départs en **congés** (chaque salarié est informé de ses dates de vacances au moins un mois à l'avance)
➲ **Consignes d'incendie** et d'accident électrique
Les références légales : Code du travail article L620-5 ; L620-2 ; R122-12 (*plus de précisions : http://prudhommesisere.free.fr/discipline/ficheaffichage.htm ou à l'espace ressources).*

lettre d'info

L'équipe de Maillage vous souhaite
Eune chouette année 2005 !!!

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités l'une à l'autre enchaînées !
[Jean Racine]

maiLLage
ASSOCIATION

AUTORISATION DE CREATION

En application des modifications apportées par la loi du 2 janvier 2002 (consultable à cette adresse : http://www.legifrance.gouv.fr/), **les services prestataires d'aide à domicile pour personnes âgées** ou handicapées entrent dans la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Par conséquent, **leur création**, leur transformation et leur extension, par des particuliers ou des personnes morales de droit privé **doit recueillir l'autorisation du Président du Conseil Général (CG)** avant tout commencement d'exécution du projet. Les associations actuellement en service doivent aussi obtenir une autorisation de création. **Elles ont 5 ans pour le faire**. Les demandes d'autorisation ne peuvent être reçues que **durant des périodes ouvertes** par catégories d'établissement.
Le calendrier prévu pour début 2005 est fixé comme suit :

Catégories	Dates	Date de la séance du CROSMS
Personnes en difficultés sociales	Du 01/12/04 au 31/01/2005	26 et/ou 27 mai 2005
Personnes Handicapées	Du 15/01/2005 au 15/03/2005	30 juin et 1er Juillet
Aide à Domicile	Du 01/02/2005 au 31/03/2005	7 et/ou 8 juillet 2005

Le dossier devra être transmis en 8 exemplaires par pli recommandé à

Mr le Président du Conseil Général
DSPAPH
Pôle Etablissements et Services
51 rue Gustave Delory – Cité Administrative
59047 LILE Cedex

Le Président du CG devant recueillir l'avis du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-sociale (CROSMS) avant de prendre sa décision.
Pour les pièces constitutives du dossier, contactez nous !

DONNEES SOCIALES

RAPPEL aux employeurs:

➲Il est grand temps, si ce n'est déjà fait, **d'adhérer à un OPCA** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) pour s'acquitter avant fin février de **l'obligation de participation de l'employeur à l'effort de formation continue** sur les salaires de 2004.
Voir : www.impots.gouv.fr (Professionnels > Vos impôts > Participation à la formation professionnelle continue)

➲ **N'oubliez pas de déposer votre** déclaration annuelle des salaires (**DADS**) au plus tard le 31 janvier 2005 à minuit.
Voir : www.impots.gouv.fr page d'accueil de la page « Professionnels »

➲ Au 01/01/05 **la base CSG/RDS passe de 95 à 97% du salaire brut**. Pour les structures de moins de 10 salariés la participation formation passe de 0,40% à 0,55% des salaires bruts.

➲NOTA BENE : Vous trouverez sur www.associationmodeemploi.fr/ rubrique *Base documentaire>Tableaux de bord* , **tous les chiffres actualisés** concernant les cotisations légales, l'assurance chômage, la taxe sur les salaires etc…